



**Obama Essomba Catherine Yvana est parmi les personnes mises en cause dans cette affaire. Sept autres prévenus comparaissent dans la procédure pour assassinat en coaction.**

Huit accusés comparaissent devant le tribunal de grande instance du Mfoundi dans le cadre de la mort suspecte du jeune Bryan Fombor. Obama Essomba Catherine Yvana, est la seule accusée à comparaître libre dans la procédure judiciaire. Cette dernière était la petite amie de Bryan Fombor, le jeune de 27 ans, assassiné par les inconnus dans la nuit du 4 au 5 juin 2020 à Yaoundé. Aglada André, Djingui Djam, Hamada Salomon, Nailengarti Maxim, Nde Mouaffo Patrick, Mbida Gustave Martial et Amborini Armel sont en détention provisoire à la prison centrale de Yaoundé depuis plusieurs mois. Ces huit accusés cités dans l'affaire ministère public et madame Fombor Esther épouse Ngoga contre Obama Essomba Catherine Yvana et coaccusés, comparaissent pour assassinat en coaction.

Les faits qui leur sont reprochés datent de 2020. Bryan Fombor avait été poignardé à mort dans la nuit du 4 au 5 juin à Yaoundé par les inconnus. Ce jeune de 27 ans était très proche de l'accusée Obama Essomba Catherine Yvana. La relation intime entre Bryan Fombor et Essomba Cathérine Yvana était bien connue par la maman de la victime.

Le 12 avril 2022, les accusés ont été identifiés par la collégialité. Après avoir pris connaissance

de ce qui leur est reproché, le procès a été renvoyé au 10 mai 2022 pour communication de la liste des témoins de la partie civile et ouverture des débats.

Après la mort brutale de Bryan Fombor, l'accusée Obama Essomba Catherine Yvana avait été interpellée puis placée en garde à vue à la direction de la police judiciaire dans le cadre de l'enquête préliminaire ouverte à ce sujet. Elle avait été libérée le 10 juillet de la même année. Cette jeune fille était avec la victime la nuit où les individus ont surgi pour commettre leur forfait. Depuis la survenance de ce décès, la justice reste focalisée sur l'hypothèse d'un règlement de compte, comme cause probable de la mort de Bryan Fombor. Après l'enquête préliminaire, l'instruction a été ouverte devant un juge d'instruction du tribunal de grande instance du Mfoundi dans le cadre de la deuxième étape de la procédure judiciaire. Le juge d'instruction ayant estimé les charges suffisantes à l'égard des mis en cause, a décidé de renvoyer ce dossier en jugement.

Le 12 avril 2022, la maman de la victime n'était pas à l'audience. Cette famille est représentée par Me Esla Mbem, avocate au barreau du Cameroun. *« Ce procès est une longue épreuve pour la famille, les amis et surtout pour la maman de Bryan qui, dans la nuit du 4 au 5 juin 2020 a perdu son unique fils de façon si violente en compagnie de celle qu'elle a toujours considérée comme son enfant. En tant qu'avocat, nous avons apprécié l'indépendance, l'impartialité du juge d'instruction. Nous avons confiance en notre justice. Nous avons espoir qu'après les débats oraux publics et contradictoires, la collégialité devant laquelle passe la procédure permettra aux accusés dont la culpabilité aura été démontrée de payer leur dette à la société et permettre à la famille de la victime de pouvoir faire son deuil »*, déclare l'avocat de la famille.

## **Le Jour**

---